

Date de dépôt : 29 avril 2014

Rapport

de la Commission judiciaire et de la police chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Pascal Spuhler, Eric Stauffer, Thierry Cerutti, Jean-François Girardet, Henry Rappaz, André Python, Olivier Sauty, Jean-Marie Voumard et Florian Gander : Cornavin, zone de non-droit : ça suffit !

Rapport de M. Jean-Marie Voumard

Mesdames et
Messieurs les députés,

La motion 2075 a été déposée au Grand Conseil le 27 mars 2012.

Le parlement a décidé, le 8 juin 2012, de la transmettre à la Commission judiciaire et de la police pour traitement.

La Commission judiciaire et de la police, présidée successivement par Mme Nathalie Fontanet et M. Cyril Mizrahi, ainsi que par M. Vincent Maitre pour deux séances (remplacement), a étudié la motion 2075 lors des séances des 13 et 20 juin et du 14 novembre 2013, ainsi que du 20 mars et du 3 avril 2014.

Ont assisté à ces séances : M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique, SGGC, et MM. Nicolas Bolle, secrétaire général adjoint, DSE, Antoine Landry, secrétaire général adjoint, DSE, Fabien Waelti, directeur de la direction des affaires juridiques, CHA, et Fabien Mangilli, secrétaire scientifique, SGGC.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Laura Andres, M. Gérard Riedi et M^{me} Margaux Saudan. Qu'ils soient remerciés pour la fidèle restitution des travaux de la commission.

Présentation de la motion

La Présidente accueille M. Spuhler et lui laisse la parole.

M. Spuhler déclare en préambule que certaines choses ont évolué depuis le dépôt de ces motions, notamment grâce à l'arrivée de M. Maudet au Conseil d'Etat. Il commence par parler de la M 2075. Il explique que Cornavin se situe au cœur de la cité, qu'il s'agit d'un lieu de passage énorme, entre les TPG et les CFF. C'est également une zone piétonne avec la rue du Mont-Blanc, avec beaucoup d'habitants, d'hôtels et de commerces. Cornavin est souvent victime de brigandages, de vols, notamment à cause de touristes qui laissent des sacs sans surveillance, mais également le soir, où les zonards se retrouvent dans le secteur. Il y a beaucoup d'agressions dans la zone, et des hôteliers du secteur ont déposé la pétition 1725 pour des problèmes de vols, car beaucoup de clients se plaignent d'être agressés, volés, et ils n'ont pas le temps de porter plainte car ils sont souvent de passage.

Il faut faire un effort sur Cornavin, un des lieux principaux de Genève, afin de diminuer la criminalité dans le secteur, qui va jusqu'au haut des Pâquis, où il y a le Quai 9, qui attire des gens qui profitent de ceux qui vont se soigner, pour faire du deal. Il y eu des améliorations, grâce à l'installation de caméras dans la zone, mais les gares européennes ont des patrouilles sur le secteur en permanence, et c'est ce qu'on demande.

La Présidente propose de passer aux questions sur cette motion avant de parler des autres.

Discussion

Un député (PLR) aimerait comprendre ce que l'on demande au Conseil d'Etat par rapport à la sécurité privée dans la deuxième invite. Quant à la dernière invite, il demande comment diffuser ces messages aux touristes, dans quelle langue, et quel message, car en termes de tourisme, le message peut être dramatique.

M. Spuhler propose de le faire dans plusieurs langues : anglais, espagnol, italien, il faut juste que le message soit clair, préventif, et il rappelle que certaines agences touristiques, notamment en Asie, recommandent d'ores et déjà à leurs clients de ne pas venir à Genève. Avant que l'on perde le tourisme, il faut prendre le taureau par les cornes. Genève Tourisme n'était pas pour non plus au début, mais cela change aujourd'hui car on se rend compte des risques potentiels. Il faudrait des messages à la gare pour leur dire de faire attention aux bagages, comme à l'aéroport. Dans les hôtels également, mais c'est à eux de décider quel genre de message ils veulent donner. Il cite l'exemple de l'hôtel de la rue de Zurich, qui prévient les

touristes de ne pas traverser la rue. Quant aux forces de sécurité privée, il est d'accord que l'ordre public est la tâche des gardiens de l'Etat, et il a proposé la sécurité privée pour renforcer les effectifs. Il ne demande pas qu'ils courent après les brigands ou les fumeurs de haschich, mais, suivant ce qu'on veut observer, surveiller, protéger, la sécurité privée peut être un plus. Il ne dit pas que l'on doit, il dit que l'on pourrait faire appel à eux.

M. Landry signale que le chef du département de la sécurité a reçu une délégation des CFF et de la police des transports, pour un projet d'accroissement des collaborations, même si cela ne concerne directement que la gare elle-même, et indirectement ses abords.

M. Spuhler ajoute que, effectivement, la police ferroviaire patrouillant déjà dans le Metro Shopping, elle pourra intervenir en cas d'agression. Cependant il désire élargir cette protection à la zone alentour.

Un député (Ve) trouve beaucoup d'indications qualitatives dans la motion, mais pas quantitatives concernant les problèmes, et remarque qu'il n'y a pas un seul chiffre ; au niveau des invites, il y a certains éléments pour lesquels on aimerait avoir des lignes plus précises. Il lui demande s'il peut corroborer les affirmations selon lesquelles il y a une baisse de la clientèle asiatique à Genève.

M. Spuhler n'a pas de chiffres, car, comme il s'agit d'une motion, le travail n'a pas été aussi précis que pour un PL. Il ajoute qu'on peut faire dire ce que l'on veut à des statistiques. Il veut d'abord que l'on se rende compte qu'il y a un problème dans le secteur. On sait que c'est un endroit où les gens circulent beaucoup, c'est également un lieu d'accueil, et il faut y porter une attention particulière.

Un commissaire (Ve) propose, concernant la dernière invite, de simplement mettre une affiche comme à l'aéroport.

M. Spuhler dit que cela pourrait s'arrêter là mais qu'il faudrait aller plus loin.

Un député (UDC) déclare que son parti, pour différentes raisons, est toujours opposé à l'engagement d'agents de sécurité privée quand il s'agit d'intervention de contrainte contre des personnes, donc il propose de remplacer la proposition de la sécurité privée par la police ferroviaire. Il rappelle que la commission a discuté d'un projet de vidéoprotection récemment, et a notamment parlé de la gare de Lyon, et il demande si l'on ne tomberait pas dans un projet ultérieur de vidéoprotection pour protéger la gare.

M. Landry rappelle que cela a été dit quand le projet de vidéoprotection a été présenté : on ne remplacera pas la présence sur le terrain, mais cela sera

un moyen de plus pour assurer la sécurité dans le périmètre donné. La vidéoprotection va dans ce sens, et elle pourrait constituer une réponse au souci de la motion.

Ce commissaire (UDC) dit que, quand il parlait de la gare de Lyon, il s'agissait de vidéoprotection avec une personne qui est en lien direct avec les patrouilles sur le terrain, pour les envoyer aux bons endroits. Il ne s'agit donc pas de les remplacer, mais de les appuyer.

La Présidente pense qu'il s'agit d'une question politique, qui pourra être adressée à M. Maudet.

Un député (UDC) aimerait aussi avoir une réponse sur la deuxième invite.

M. Spuhler savait en l'écrivant que cela froisserait plus d'un. Il est tout à fait d'accord de remplacer la sécurité privée par la police ferroviaire. Il pense que la caméra vidéo est un plus pour la police, et effectivement une efficacité totale demanderait qu'il y ait une personne derrière l'écran pour diriger les patrouilles. Il faudrait aussi mettre en évidence le fait que le secteur est sous surveillance.

Une députée (PLR) rappelle que les CFF ne veulent pas de vidéoprotection dans la gare. Elle suppose que, si le projet test de M. Maudet est efficace, il s'étendra ensuite à la zone, mais se rappelle que ce n'est pas le département mais les CFF qui ont autorité.

La Présidente demande s'il y a des demandes d'auditions.

Un député (UDC) déclare que l'UDC soutiendra cette motion, vu le temps écoulé depuis son dépôt, et les explications reçues, et ne voit pas quelles auditions complémentaires sont nécessaires. Il demande toutefois que la deuxième invite soit modifiée : les termes « sécurité privée » doivent être remplacés par « police ferroviaire ».

M. Landry signale qu'une convention va être négociée, mais que le Conseil d'Etat n'a pas de compétence pour donner des ordres à la police ferroviaire qui est rattachée au droit fédéral. Il s'agit d'une limite institutionnelle.

Un commissaire (UDC) se demande si le fait de faire appel c'est donner un ordre. Il lui semble en tous les cas difficile de faire appel à la sécurité privée pour des contraintes sur les personnes.

Un commissaire (MCG) dit qu'il faudrait obtenir des chiffres, des comparaisons entre 2011 et 2012, au vu du fait qu'en 2011 Genève était la pire ville de Suisse, et que cela s'est amélioré en 2012.

Une députée (PLR) indique, concernant Cornavin, qu'on ne peut rien faire à l'intérieur, et que, à l'extérieur, il faudra voir si la vidéoprotection donne des résultats.

Une députée (S) se souvient que, lors d'une audition des responsables de la zone hôtelière, elle avait pu constater qu'ils ne sont pas nés de la dernière pluie, et n'ont pas attendu pour faire leur boulot.

Un député (MCG) dit que l'on a eu connaissance du fait que les statistiques montrent une légère amélioration de la lutte contre la criminalité, le résultat d'un effort commun de tous les groupes politiques, et du Conseil d'Etat qui a suivi les recommandations du Grand Conseil sur bien des points ; en revanche, la bataille n'est pas encore gagnée, il y a toujours un sentiment d'insécurité, notamment autour de la gare, et l'on est dans l'un des rares pays d'Europe où les caméras dans les gares ne sont pas aux mains de la police. Les CFF ont une police ferroviaire, mais on ne sait pas qui est derrière les écrans, quels sont les contrôles. Par rapport à la vidéoprotection, les caméras vont sans doute être mises, et il ne faudrait pas qu'il y ait un vide dans l'endroit où il y a le plus grand passage de touristes. On sait bien que toutes les gares sont des zones très criminogènes, il faut quelque chose d'efficace pour veiller au passage des usagers et des transports ferroviaires.

Un député (Ve) aimerait entendre CFF Immobilier, une fois que l'on saura ce qui se passe avec le département, car ils sont propriétaires de l'intérieur de la gare et qu'ils sont responsables de ses installations, et il aimerait également entendre les hôteliers, pour voir comment ils voient les choses. Aux Pâquis, il y a aussi des hôtels de luxe, et peut-être qu'ils diront ce qu'ils ont mis en place. Il faut auditionner et étudier, et le département a changé, les choses ont bougé, et passablement de choses ont été faites sur le terrain.

Un député (PLR) pense que, concernant les informations aux touristes, une grande majorité des hôtels ont des concierges et ne donnent pas de tracts, cela se fait à la réception ; par contre, il se déclare opposé à toutes les informations dans les gares avec des haut-parleurs, il trouve cela un peu guerrier.

Un député (PDC) dit que, pour son parti, il y a eu une nette amélioration, et il pense que ce sont des effets bénéfiques des politiques de M^{me} Rochat et M. Maudet qui portent leurs fruits. Un retour du Conseil d'Etat lui semble bénéfique.

La Présidente propose d'entendre M. Maudet sur chacune des motions avant de décider ; peut-être, le Conseil d'Etat pourrait-il indiquer ce qui a été mis en place concernant la motion.

La Présidente demande aux commissaires s'ils souhaitent entendre M. Maudet sur ces textes. Les commissaires sont d'accord.

Ils décident d'attendre d'avoir entendu le M. Maudet pour décider d'auditionner ou non les îlotiers des Pâquis et de Cornavin, ainsi que CFF Immobilier et les hôteliers.

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, M. Luc Broch, officier de gendarmerie, et M. François Schmutz, chef de la police judiciaire

M. Maudet informe qu'il y a une insatisfaction du niveau de la sécurité de la gare. En raison du flux, les environs d'une gare attirent toujours la prostitution, la drogue et le bruit. Toutefois, en tant que point d'entrée et carte de visite de la ville, ce lieu de flux doit intégrer un paramètre de sécurité. Il est important de donner le signal que Genève est une ville sûre.

Aujourd'hui, les travaux compliquent la mise en place d'une sécurité optimale. Il y a un regain de la délinquance. Il y a l'ambition de faire de la gare un secteur sûr. Par exemple, des discussions sont en cours pour une éventuelle vidéosurveillance.

La motion est actuelle et les considérants sont pertinents. Toutefois, les invites ne sont pas nécessairement efficaces. L'instauration d'une patrouille 24h/24 n'est pas optimale. Il y a déjà passablement de policiers dans les environs. De plus, il ne faut pas déplacer la criminalité aux alentours de la gare. La prévention par des affiches ne convainc guère plus. Les messages risquent de rapidement s'épuiser.

Ensuite, il y a le phénomène du Quai 9. Il s'agit d'un facteur problématique sous l'angle de la sécurité publique, mais non sous l'angle de la santé publique. Son existence est importante.

En conclusion, la situation de la gare s'est péjorée, mais reste sous contrôle.

Le Président remercie MM. Maudet, Broch et Schmutz et les libère.

Les commissaires décident de ne pas faire d'audition de CFF Immobilier, mais maintiennent celle de l'association des hôteliers par consensus.

Vote de l'audition de l'îlotier de Cornavin :

Pour : 1 (1 MCG)

Contre : 7 (1 S ; 2 PDC ; 1 R ; 3 L)

Abst. : 6 (1 S ; 2 Ve ; 1 R ; 1 UDC ; 1 MCG)

Cette audition est annulée.

Audition de M. Nissille, président de la Société des Hôteliers de Genève

Le Président accueille M. Nissille et lui donne la parole.

M. Nissille aimerait savoir s'il doit se prononcer sur la motion 2075 en tant que document datant de 2012 ou sur son utilité aujourd'hui.

Le président répond à M. Nissille qu'il faut se prononcer sur la motion à la lumière de la situation actuelle.

M. Nissille exprime son premier sentiment. Le sujet de la sécurité est très important pour le tourisme avec des premiers courriers envoyés à différentes autorités, il y a 7 ou 8 ans, pour les alerter de la situation. Une ville comme Genève a toujours été un endroit sécuritaire dans la vision des touristes. Malheureusement, cette situation n'est plus une réalité, mais la réputation de Genève s'est faite sur cette base qui s'effrite maintenant.

M. Nissille estime qu'il est important de parler de la sécurité à Cornavin. En effet, c'est particulièrement important pour un lieu d'arrivée à Genève. Il est ainsi vrai que certaines personnes profitent de la situation. Encore aujourd'hui, il a appris qu'un hôtel a eu des cas de vols de valises à la gare de Cornavin ces derniers jours. Cela fait des dégâts de réputation.

M. Nissille considère que la gare de Cornavin est une chose, mais qu'il faut voir la situation dans sa globalité. De manière générale, les zones touristiques doivent être plus sécurisées. Quant à la question de savoir s'il faut mettre deux policiers 24h/24 à Cornavin, ce n'est pas à lui de se prononcer sur la question de l'organisation de la police. Concernant l'information et la diffusion de messages, c'est important. En revanche, la diffusion de flyers n'est pas une bonne chose. Cela risque de renforcer l'image négative de cette problématique, sans changer grand-chose sur le résultat lui-même.

M. Nissille fait savoir que, depuis trois ans, un groupe de onze hôtels a investi dans des sociétés de sécurité privée, car le travail de la police est insuffisant. Des grands hôtels ont déjà leur propre service de sécurité, mais ce n'est pas forcément possible pour les hôtels plus petits. Le problème de sécurité est important.

Il est vrai qu'il y a quand même une saison pour cela (à partir des beaux jours) et que Genève devient vraiment une cible en été pour toutes les personnes qui veulent pratiquer des délits. Cela est très grave parce qu'aujourd'hui la situation de Genève est très belle.

Genève a une réputation d'hôtellerie de luxe (1 450 chambres cinq étoiles à Genève par rapport à 800 chambres à Zurich) et dans une telle destination on s'attend à un minimum de sécurité. Maintenant, quand quelqu'un va

dépenser de l'argent à la rue du Rhône, il ne peut plus revenir à pied à son hôtel. Cela est devenu difficile et les boutiques proposent de livrer les achats ou les hôtels viennent les chercher.

M. Nissille indique que, quand on interpelle des personnes, on se rend compte qu'ils sont contents de venir à Genève parce que c'est plus facile ici qu'ailleurs.

M. Nissille veut relever une vraie problématique qui est vécue tous les jours. Son sentiment est qu'il est important de parler du cas de la gare, mais qu'il faut parler globalement de la sécurité. C'est fou de devoir encore être entendu sur ce sujet parce que c'est une telle évidence qu'il y a d'énormes problèmes à ce niveau à Genève.

Le Président remercie M. Nissille pour ses explications. Il est vrai que les commissaires ne connaissent pas forcément les dernières « tendances ». A l'époque, ils avaient eu connaissance du fait que des touristes, notamment du Moyen-Orient, étaient découragés de venir à Genève par les tours opérateurs ou les ambassades. Le Président aimerait savoir si cette mauvaise publicité existe toujours. Par ailleurs, il se demande si celle-ci est quantifiable, par exemple en termes de perte de chiffre d'affaires.

M. Nissille estime qu'il est difficile de chiffrer cet aspect. Il est vrai que certains séjours sont raccourcis lorsque des personnes se sont fait piquer leurs valises. Il arrive également que de gens rentrent à 22 ou 23 heures et expliquent qu'ils se sont fait braquer, voire taper dessus. Les hôtels essaient de leur dire de déposer plainte, notamment pour en tenir compte dans les statistiques. Mais si ces personnes ont un avion le lendemain à 7 heures, elles peuvent décider de ne pas le faire. Cela étant, ils sont très choqués, mais ils ne vont pas forcément déposer plainte. M. Nissille donne l'exemple d'un cas, il y a peu de temps, avec des personnes qui sont entrées dans l'hôtel et qui ont arraché des sacs. Heureusement, des gens ont réussi à les attraper et à les retenir, mais la police a tout de même mis une demi-heure pour arriver. Cela s'est passé vers minuit et cela a duré jusqu'à 4 heures du matin, le temps que ces personnes reviennent à l'hôtel. Ces personnes ont été vraiment remerciées et elles ont reçu des cadeaux parce qu'elles ont pris le temps d'aller à la police et de déposer plainte.

M. Nissille fait savoir que la Société des Hôteliers de Genève avait demandé à ses membres de répertorier les cas. Il faut toutefois comprendre que, quand il arrive quelque chose dans un hôtel, on peut avoir envie que cela ne se sache pas trop. L'association explique qu'il faut pouvoir quantifier davantage, mais qu'il y a aussi de la frustration. M. Nissille donne l'exemple d'un cas dans un grand hôtel où des personnes ont été embarquées par la

police et deux heures plus tard elles étaient déjà devant l'hôtel en train de narguer la sécurité. Le directeur est devenu fou. C'est très frustrant. M. Nissille relève qu'il y a toutefois eu des progrès.

Il tient à dire que, quand M. Maudet est arrivé, la police est devenue plus visible, et que celle-ci courrait après les personnes, ce qui n'était pas le cas avant.

M. Nissille indique que l'association va vers ses membres pour leur parler de sécurité. Aux Pâquis, il y a beaucoup d'incivilités. M. Nissille a ainsi reçu un téléphone il y a trois semaines d'un hôtel des Pâquis devant la porte duquel une personne était en train d'uriner. C'est de l'incivilité et c'est un peu différent.

Des caméras et une présence policière permettent de diminuer cela et font baisser le sentiment d'insécurité.

M. Nissille répond à la question des marchés du Moyen-Orient. Il y va chaque année et on lui en parle régulièrement. Il est vrai que Genève a été pionnier pour le marché du Moyen-Orient. C'est un très bon marché, mais il y a aussi Zurich ou Yverdon qui vont voir les tours opérateurs et qui leur disent de ne pas aller à Genève parce qu'il y a des problèmes de sécurité. Ce n'est pas élégant de leur part, mais c'est une réalité. Il y a aussi un cas avec la Chine où il y a eu une petite emballée sur les réseaux sociaux, mais cela s'est atténué. De manière générale, c'est surtout la clientèle touristique de l'été qui reste plus de temps, se promène et vient avec cette image de sécurité à Genève qui est très surprise. On peut comprendre qu'on se fait agresser dans certains coins du monde, mais Genève a encore une réputation de destination sûre et les gens sont encore plus choqués quand quelque chose leur arrive.

Un député (MCG) note qu'il y a beaucoup de travaux dans le secteur de la gare. Il se demande si cela a un effet sur la criminalité. En outre, il sait qu'il y a souvent des gens pris de boisson à la rotonde de Cornavin, notamment avec la venue du beau temps. Il aimerait savoir si c'est toujours le cas. Enfin, il souhaite savoir si le personnel des hôtels, qui doit se lever tôt, a fait des remarques, a peur de travailler, etc.

M. Nissille répond que, au niveau du personnel, c'est plus les réceptionnistes de nuit qui ont cette peur. Il a également entendu des échos de membres du personnel qui ont eu des problèmes, mais ce n'est pas quelque chose d'énorme. Souvent, c'est plutôt de l'incivilité que de l'insécurité, notamment des dégradations sur les véhicules. Quant à la question des travaux, il est incapable de répondre.

Un député (MCG) trouve que le fait de devoir recourir à la sécurité privée et quand même un constat d'échec. Il aimerait ainsi connaître l'évolution des

effectifs de la sécurité privée ou de la part de budget que les hôtels y consacrent.

M. Nissille signale que, dans le "package" qui a été organisé avec une société de sécurité, cela représente une personne pour huit ou dix hôtels dans un secteur. Cela coûte environ 700 F par mois à un hôtel. On est donc passé de 0 F à 700 F. Pour les grands hôtels, avec un département de sécurité, ils ont aussi été en augmentation. Maintenant, tout le monde a aussi investi dans des cours de formation. C'est la meilleure piste pour sensibiliser les employés. En résumé, M. Nissille n'a pas de chiffres à donner, mais il confirme qu'il y a eu une augmentation.

Un commissaire (MCG) fait remarquer que les statistiques de la police seront présentées lundi. Certaines rubriques comme les agressions baissent ou stagnent, notamment parce que des gens renoncent à déposer plainte. Il faut donc dire aux membres de la Société des Hôteliers que l'on peut anonymiser ces plaintes.

M. Nissille souligne que la personne qui doit prendre l'avion au petit matin n'a pas envie de passer une heure ou deux heures à déposer plainte juste avant son départ. Il ajoute qu'il y avait également des problèmes de langue, d'heures d'ouverture, mais que la situation s'est améliorée sur ces points.

Pour autant, pour une clientèle cinq étoiles, il serait appréciable de disposer d'un service de gens qui viennent directement à l'hôtel.

Un député (EAG) aimerait faire une observation. Il a le plaisir de voyager beaucoup et il a pu constater que le problème est malheureusement généralisé. Il a également observé que, à la rue du Mont-blanc, il y a systématiquement des patrouilles de police et de police municipale. La présence policière a ainsi beaucoup augmenté et il semble qu'un effort a été fait par rapport à la situation de 2012. Il aimerait savoir si M. Nissille a la même impression.

M. Nissille aimerait également savoir si le fait que le problème se soit généralisé est une raison de l'accepter à Genève. Maintenant, il est vrai que la présence policière a augmenté. Et heureusement. Il le salue donc, mais il en faut encore plus. M. Nissille peut dire que, durant la nuit, la police répond encore qu'elle ne sait pas quand elle pourra venir parce qu'il n'y a que deux patrouilles disponibles.

Un député (PLR) souhaite savoir si une ville comme Zurich observe un phénomène comparable et, le cas échéant, quelles dispositions ont été prises.

M. Nissille peut dire que Zurich prend l'exemple de Genève en disant qu'il ne faut surtout pas avoir la même réputation. Sinon, il ne connaît pas les stratégies mises en place.

Un commissaire (MCG) note qu'il y a le centre d'injection pour toxicomanes à Cornavin. Une minorité de ses usagers passe peut-être à la gare ou à proximité et elle peut faire peur à des touristes. C'est une situation qui n'existe pas forcément dans d'autres villes. Il aimerait donc savoir si ce centre pose des problèmes.

M. Nissille trouve que la question n'est pas facile. Quand on voit des personnes qui ne sont pas au mieux de leur forme, cela donne un sentiment d'insécurité et les hôtels qui se trouvent autour s'en plaignent beaucoup. Mais il ne peut pas dire les conséquences que cela peut avoir. M. Nissille peut aussi dire que certaines clientèles ont été choquées par la présence de prostituées dans les vitrines.

Un commissaire (MCG) estime, par rapport à ces vitrines, que personne n'est obligé de s'y rendre.

M. Nissille fait remarquer qu'un client d'un hôtel de la rue de Lausanne peut passer par là s'il souhaite se rendre au lac.

Une députée (PLR) rappelle que le travail de la commission est de voir si la motion est nécessaire. Elle aimerait connaître le sentiment de M. Nissille à ce sujet et savoir si les hôteliers pensent que la motion pourrait apporter un plus.

M. Nissille considère que c'est un plus. Par contre, il ne faut pas que cela se limite à la zone de la gare.

Le Président remercie M. Nissille pour sa venue. Il lui souhaite une bonne fin de soirée.

Discussion

Le Président note que la commission a terminé les auditions prévues.

Un député (S) constate que l'information donnée est valable pour toutes les autres motions. Elles pourraient donc être traitées telles quelles.

Le président fait remarquer que la commission va effectuer les auditions prévues.

Un commissaire (MCG) pense que tout a été dit. Pour le groupe MGC, il n'est plus nécessaire de faire des auditions.

Le Président demande si les commissaires souhaitent voter sur la motion maintenant, sinon il la remettra à l'ordre du jour.

Un commissaire (MCG) s'est rendu compte, suite aux auditions, que les invites de la motion ne correspondent plus tout à fait à l'actualité, et il propose de remplacer toutes les invites par une nouvelle invite et demande d'accepter le renvoi de la motion ainsi amendée au Conseil d'Etat. La nouvelle invite proposée est la suivante : « à renforcer le dispositif de sécurité dans le secteur de la gare CFF Genève Cornavin. » Etant donné que les hôteliers continuent de se plaindre, il demande aux commissaires de renvoyer la motion ainsi amendée au Conseil d'Etat.

Un député (PLR) ne peut pas soutenir activement la motion, car il n'aime pas la criminalisation du Quai 9 au dans les considérations. Pour lui, il s'agit d'un modèle de santé publique qui a fait ses preuves, et cette motion mélange les genres et fait des amalgames. De plus, toute la problématique ne devrait pas être centrée uniquement sur la gare, qui a effectivement une concentration de voyageurs suisses et étrangers ; à partir du moment où l'action sera concentrée à un endroit, la criminalité se déplacera. Pour résumer, il ne peut pas adhérer à la criminalisation du Quai 9 et il estime qu'ils passeront à côté de la cible s'ils concentrent la sécurité sur un quartier aux dépens d'un autre.

Un député (EAG) affirme qu'il suffit de se promener dans ce secteur dans la journée pour constater qu'il est toujours sous le contrôle de la police cantonale et de la police municipale. De plus, il rappelle que la police municipale va installer un poste dans l'ancien hôtel de la rue des Alpes. Il souligne le fait que les demandeurs sont des patrons d'hôtels, dont la plupart a pris des dispositions en termes de sécurité.

Selon lui, il faut comprendre que véritablement ce problème concerne tous les quartiers de la Ville de Genève. Il se souvient qu'il y a quelques jours un jeune homme a été assassiné à Champel, et il pense que chaque quartier peut revendiquer davantage de sécurité. Il lui semble que la police a fourni un effort considérable dans ce secteur, et se demande s'il faut rajouter une couche à cet endroit particulier.

Une députée (PLR) admet que la gare a des problèmes comme toutes les gares dans toutes les villes. Elle souligne le fait que M. Maudet a clairement indiqué que cette question est importante pour lui. S'agissant de la référence à la criminalité liée au Quai 9, elle lit que c'est la proximité du Quai 9, et pas la criminalité du Quai 9, et elle sait que ces lieux d'injection sont source d'une ambiance un peu différente, et que le fait que le Quai 9 n'est pas éloigné de la gare peut entraîner de l'insécurité. En ce qui la concerne, elle pourrait accepter la motion amendée par le MCG. Elle aimerait revenir sur la remarque d'un député (MCG) par rapport au fait que le PLR n'était pas en mesure de voter certaines motions ou PL de l'UDC ou du MCG alors qu'il

avait pu soutenir des textes similaires. Elle explique que, de temps en temps, les membres de son groupe sont incommodés par le vocabulaire de l'exposé ou des considérants. Cela peut sembler hypocrite de leur part de refuser à cause de mots, mais elle estime que, si le MCG veut que d'autres groupes les suivent, il faudrait aussi considérer cela.

Une députée (Ve) se dit un peu dérangée, comme le député (PLR), par certaines formules, dont celle qui a trait au Quai 9, alors que nombre de motions et résolutions à ce sujet ont déjà été traitées. Il ne faut pas prendre le problème à l'envers, car selon elle le Quai 9 ne servirait à rien s'il se situait à Jussy par exemple, puisque l'on sait que la scène de la drogue est au centre-ville. Elle estime que les problèmes ne sont donc pas dus au Quai 9. Même avec l'amendement qui réactualise la motion, elle n'est pas certaine de l'utilité de demander au département de faire un rapport, et elle pense qu'il faut refuser cette motion. Elle croit que la sécurité sera davantage améliorée en avançant sur les travaux de la LPol plutôt que de traiter des motions.

Un député (PLR) remercie le MCG pour sa proposition d'amendement, car ce qui le dérangeait dans la motion initiale était la connotation opérationnelle ; en effet la motion se mêlait d'opérations de police, et l'amendement permet de répondre aux mêmes soucis avec une solution qui donne plus de souplesse au Conseil d'Etat. Selon lui, il s'agit d'un réel besoin des habitants de la Ville et de ceux qui passent par le secteur, car l'augmentation des actes délinquants et criminels du secteur est une réalité. Il estime que, même si l'on peut discuter sur le choix des mots, cette motion répond à un besoin réel. Il aimerait dire à un député (MCG) que la richesse du parlement est la diversité des courants politiques qui s'y rencontrent, et s'ils ne sont pas obligés d'être d'accord sur tout, il ne faut pas hésiter à consulter avec d'autres partenaires s'ils veulent faire passer un projet, car parfois une simple virgule peut tout changer.

Un député (MCG) rappelle que M. Maudet trouvait la motion fondée en 2013 dans son analyse et ses considérants, également sur la question du Quai 9, car il s'agit d'un facteur problématique sous l'angle de la sécurité publique.

Un commissaire (MCG) accorde au député (EAG) le fait que chaque quartier a besoin de sécurité, mais la différence avec la gare est que celle-ci amène du passage, des touristes, des employés de la Genève internationale, des diplomates et des fonctionnaires internationaux, et constitue l'image extérieure de Genève, raison pour laquelle il faut plus de sécurité pour vendre cette image.

Il estime qu'il faut avoir un regard particulier sur ce secteur. Il a travaillé 8 ans à Cornavin, jusqu'en décembre 2012, et le secteur comprend également le parc Bertrand, le quartier de la Servette, et il affirme qu'il y a des zones de non-droit autour de la gare. C'est une demande qui émane des commerçants, des citoyens et de la police, et il remercie la députée (PLR) pour ses explications, car il est d'accord avec le fait que le Quai 9 crée non pas un problème criminel, mais un problème d'image dans ce secteur touristique. Lorsque les toxicomanes attendent autour de la cathédrale et de la gare les gens ont peur selon lui.

Un commissaire déclare que l'UDC soutiendra la motion avec son amendement. Il affirme que l'UDC ne variera jamais de position, car ces problèmes créent la mauvaise tendance de dire aux gens qu'il faut se protéger et s'enfermer et laisser l'espace public à la délinquance. Selon lui, il ne s'agit pas d'un territoire de prédation mais d'un lieu de tranquillité pour la population.

Un député (PLR) rappelle que les hôteliers ont déclaré ne pas vouloir que la motion se limite à la zone de la gare. Il n'est pas certain que la police attende cette motion pour faire ce qui est nécessaire.

Le Président met aux voix l'amendement du MCG (*nouvelle invite, qui remplace et annule toutes les précédentes*) :

« à renforcer le dispositif de sécurité dans le secteur de la gare CFF Genève Cornavin. »

Pour : 8 (3 PLR ; 3 MCG ; 2 UDC)

Contre : 1 (1 Ve)

Abst. : 6 (3 S ; 1 EAG ; 1 PLR ; 1 PDC)

Vote sur la motion 2075 ainsi amendée :

Pour : 8 (3 PLR ; 3 MCG ; 2 UDC)

Contre : 1 (1 Ve)

Abst. : 6 (3 S ; 1 EAG ; 1 PLR ; 1 PDC)

Conclusion

Par ces différentes explications, la commission vous demande de suivre sa position.

Proposition de motion (2075)

Cornavin, zone de non-droit : ça suffit !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'importance de la gare Cornavin dans une ville comme Genève ;
- la quantité journalière de personnes passant par Cornavin, tant grâce au train que par les TPG ;
- la multitude d'hôtels situés sur et à proximité de la place de Cornavin ;
- le grand nombre de commerces tant de proximité que touristiques que comporte le secteur de Cornavin ;
- l'augmentation des crimes de sang dans le secteur de Cornavin ;
- l'augmentation exponentielle de la petite criminalité sur la place de Cornavin et aux environs ;
- la proximité du Quai 9 ;
- le voisinage immédiat des Pâquis ;

invite le Conseil d'Etat

à renforcer le dispositif de sécurité dans le secteur de la gare CFF Genève
Cornavin.